

**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**3 octobre 2023**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **3 octobre 2023 à 12 h 02**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

**Sont présents :** M. Luc Brisebois, maire  
M. Tyler Cook, conseiller du district 1  
Mme Billie-Jeanne Graton, conseillère du district 2  
Mme Dominique Laverdure, conseillère du district 3  
M. Joël Charbonneau, conseiller du district 4  
Mme Catherine Drouin, conseillère du district 5  
Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6  
Mme Guylaine Lyras, conseillère du district 7  
Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Était également présente : la greffière adjointe.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

\*\*\*\*\*

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
5. Séance ordinaire du 11 septembre 2023
6. Séance extraordinaire du 22 septembre 2023
7. Règlement (2023)-202-2 modifiant le règlement (2022)-202 relatif à la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules-outils sur la montée Kavanagh - avis de motion et dépôt du projet de règlement
8. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL
9. LEVÉE DE LA SÉANCE

\*\*\*\*\*

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence de la greffière adjointe ; il est 12 h 02.

**2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**

La greffière adjointe certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**3 octobre 2023**

**CM23 10 594**

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**

Aucune question n'est posée.

**CM23 10 595**

**5. Séance ordinaire du 11 septembre 2023**

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 septembre 2023, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM23 10 596**

**6. Séance extraordinaire du 22 septembre 2023**

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 22 septembre 2023, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM23 10 597**

**7. Règlement (2023)-202-2 modifiant le règlement (2022)-202 relatif à la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules-outils sur la montée Kavanagh - avis de motion et dépôt du projet de règlement**

Madame la conseillère Dominique Laverdure donne un avis de motion que le *Règlement (2023)-202-2 modifiant le règlement (2022)-202 relatif à la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules-outils sur la montée Kavanagh* sera soumis au conseil pour adoption, avec ou sans changement, lors d'une séance distincte et tenue au plus tôt le deuxième jour suivant la présente séance et dépose le projet de ce règlement.

L'objet de ce règlement vise à fermer la circulation aux camions lourds sur la montée Kavanagh.

Monsieur le conseiller Joël Charbonneau demande que sa dissidence soit notée.

Intervention de monsieur le maire, Luc Brisebois.

**8. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL**

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**3 octobre 2023**

**CM23 10 598**

**9. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** que la séance soit levée. Il est 12 h 12.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Luc Brisebois, maire  
Président de la séance

Maude Picotin  
Greffière adjointe

